

Françoise MOLLARD donne lecture du texte de la motion  
relative aux Jeux InterVilles.

M. LECHAT M. : Comme je l'ai souligné ce matin, nous devons adopter une position claire vis-à-vis de l'opinion publique, afin que la Municipalité ne soit pas mise en cause dans cette affaire.

Madame MOLLARD qui se trouvait à Nancy lors des Jeux InterVilles nous a donné un certain nombre d'explications. En aucun cas, je ne mets en doute ses propos. Mais, comment pouvons-nous adopter la position de cette Conseillère Municipale sans avoir eu connaissance, au préalable, de toutes les informations ?!...

Aussi, je propose de nous réunir pour discuter de cette affaire et aller au fond du problème. Nous devons savoir ce qui s'est passé réellement et obtenir toutes les informations de la part des athlètes. A la suite de cette réunion, nous serons alors en mesure de voter cette motion.

Pour le moment, il est hors de question d'adopter cette position, si nous n'avons pas une réunion de discussion avec l'ensemble des athlètes pour éclaircir cette affaire.

LE MAIRE : Nous n'allons pas nous éterniser sur cette question. Je propose de passer au vote de cette motion. Ceux qui la désapprouvent peuvent s'abstenir.

Vous connaissez tous suffisamment l'intégrité de Madame MOLLARD pour lui faire confiance.

Je mets donc au vote la motion relative aux Jeux InterVilles.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Deux. Pour ? Ensemble des autres Conseillers Municipaux présents.

La motion relative aux Jeux InterVilles  
est adoptée à l'UNANIMITE  
(2 abstentions -dont 1 vote par procuration-).

\*

\*

\*

**Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis  
réuni le samedi 4 août 1990**

S'indigne des diffamations proférées anonymement par un "journal local", et non par des athlètes, à l'encontre de la Municipalité de Saint-Denis, à propos de la délégation des Jeux InterVilles à Nancy ;

Affirme qu'aucune tractation n'avait décidé à l'avance de l'issue des Jeux ;

Souligne le fait que les sportifs de Saint-Denis sélectionnés pour Nancy

- \* ont été recrutés par le Service des Sports et par l'Office Municipal des Sports, sur des critères purement sportifs connus de tous ;
- \* ont été entraînés par le Service des Sports et par l'Office Municipal des Sports, pour obtenir les meilleurs résultats possibles ;
- \* n'ont été privés de l'occasion de montrer leur valeur que par les aléas du jeu et l'arbitraire des décisions des réalisateurs de l'émission ;

Rappelle que les Jeux ont permis aux jeunes réunionnais

- \* de manifester un dynamisme évident malgré le score ;
- \* de nouer des contacts fructueux avec la population et les responsables de Nancy et de la région ;
- \* de donner une image souriante et sportive de Saint-Denis, et de promouvoir la Réunion sur le plan touristique, ce qui représente en soi un résultat largement positif.